



Réponse au postulat de Mme Olivia Fahmy

« Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences »

Rapport-préavis N° 2023/ 60

Lausanne, le 23 novembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En réponse au postulat de Mme Olivia Fahmy « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences », déposé le 23 novembre 2021, la Municipalité présente par le biais du présent rapport-préavis le projet initié en 2019 traitant de la visibilisation et de la représentation des femmes dans l'espace public en lien avec le patrimoine artistique de la Ville.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de Mme Olivia Fahmy « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences », déposé le 23 novembre 2021 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 19 septembre 2023.

3. Rappel du postulat

Ce postulat fait suite à une interpellation déposée en 2018 concernant le décalage de la représentation hommes-femmes dans les statues présentes dans l'espace public (INT18/079). La postulante souhaite voir s'amorcer des projets artistiques qui confirment la volonté politique présente dans la réponse de la Municipalité à cette interpellation. Elle propose en ce sens de faire intervenir des artistes dans l'espace public et de former un groupe de travail communal afin d'initier et mettre en œuvre des commandes artistiques.

4. Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'engage pour l'égalité femmes-hommes et porte une politique ambitieuse pour une ville inclusive de toutes et tous. Dans le domaine culturel, elle porte une attention particulière à la diversité des artistes qu'elle soutient ou mandate. Elle s'est engagée en 2018 à commander une œuvre qui traiterait, directement ou indirectement, de cette thématique.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la Municipalité a constitué un groupe de travail interne et inter-services.

Il est apparu pertinent que la commande réalisée dans le cadre de ce projet ne se limite pas à la vision d'une ou un artiste, mais soit le résultat d'une réflexion plus large, traitant tant de l'égalité entre femmes et hommes, que de l'image des femmes que véhiculent les statues actuellement présentes dans l'espace public lausannois. Afin que la commande d'œuvre reflète les préoccupations de personnes concernées et résulte d'une concertation citoyenne, une démarche participative a été lancée.

Dans le but de constituer un groupe de personnes intéressées à prendre part à ces réflexions, une soirée d'information a été organisée. Le groupe de personnes (« commanditaires ») est accompagné dans ses démarches par une médiatrice culturelle et commissaire d'exposition spécialisée en commande publique de l'association suisse des Nouveaux commanditaires. Cette association à but non lucratif reconnue à l'international est spécialisée dans les démarches citoyennes en lien avec l'art dans l'espace public.

A ce jour, le groupe de commanditaires s'est réuni une dizaine de fois et a élaboré un cahier des charges et rencontré des artistes à même d'y répondre. Le groupe de travail de la Ville a également travaillé avec la complicité des commanditaires afin de définir un lieu à même d'accueillir cette future commande. La place du Tunnel a été retenue et le projet sera intégré à l'occasion du futur réaménagement de cette place. Les commanditaires souhaitent encore compléter le financement décidé par la Municipalité en réalisant une recherche de fonds.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu au postulat de Mme Olivia Fahmy.

5. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis répond à l'objectif n° 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

7.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

7.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2023/60 de la Municipalité, du 23 novembre 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Olivia Fahmy « Statues dans l'espace public : faire intervenir des artistes pour faire coexister les mémoires et les présences ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter